



COLLECTIF DES SYNDICATS
CGT VINCI

VINCI innove une nouvelle fois Il met en place le « Dialogue social unilatéral de l'employeur » !

Le groupe VINCI vient de décider le versement « unilatéral » à chaque salarié d'une prime de 400 € qui sera directement placée sur le PEG VINCI (Castor), sans que le salarié puisse choisir.

L'année dernière nous avons eu droit à l'obole de la prime Macron, suite au mouvement des Gilets Jaunes, dite « Prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat » ... mais en 2019, plus question pour VINCI d'augmenter le pouvoir d'achat de ses salariés, puisque les 400€ seront bloqués 5 ans ... et qu'il n'y aura plus de prime Macron !

SACHEZ QUE LES ORGANISATIONS SYNDICALES N'ONT PAS ÉTÉ CONSULTÉES, À PEINE INFORMÉES DE CETTE DÉCISION.

POUR LA CGT, NOUS NE POUVONS EN AUCUN CAS CAUTIONNER CETTE « DÉCISION UNILATÉRALE DE L'EMPLOYEUR VINCI ». NOUS N'AVONS DE CESSÉ QUE DE DÉFENDRE LES REVENDICATIONS DES SALARIÉS :

DES AUGMENTATIONS GÉNÉRALES DE SALAIRE POUR TOUS, CAR C'EST LE SALAIRE QUI PERMET À TOUS DE COTISER POUR NOTRE PROTECTION SOCIALE :

LA SÉCURITÉ SOCIALE, L'ASSURANCE CHÔMAGE ET NOS RÉGIMES DE RETRAITES PAR RÉPARTITION, QUE NOUS DÉFENDONS BECS ET ONGLES : CE POURQUOI LES SALARIÉS SONT À NOUVEAU MOBILISÉS PAR LA GRÈVE, NOTAMMENT DEPUIS LE 5 DÉCEMBRE 2019.

Cautionner cette prime, versée sous forme d'abondement sur un compte épargne, ce serait prôner l'individualisme au détriment de la solidarité. Cautionner cette prime, c'est permettre aux dirigeants du groupe VINCI de se glorifier et de claironner partout dans les médias que : « *100% des salariés VINCI sont désormais actionnaires de leur entreprise* ». Mais cela par un artifice honteux !

MAIS AU FAIT, D'OÙ SORT-ELLE CETTE PRIME ?

Certainement pas du chapeau d'un magicien ou de la hotte du Père Noël VINCI, mais bien plus sûrement du résultat net de chaque entreprise, fruit du travail collectif de l'ensemble des salariés. Et d'ailleurs le montant total de ce « cadeau VINCI » va être déduit du résultat net de chacune des entreprises de VINCI : *ce qui va entraîner la baisse de l'intéressement et de la participation*.

Ainsi ce qui a été versé d'une main va être récupéré de l'autre : pour le groupe VINCI, il n'y a pas de petit profit !

Non ! Ce que la CGT revendique, c'est que les salariés soient bien rémunérés de leur travail, avec un bon salaire :

300 € D'AUGMENTATION GÉNÉRALE POUR TOUS LES SALARIÉS,

PAS DE SALAIRE MENSUEL EN DESSOUS DE 1800 € !

VINCI Airports souhaite-t-il aussi concurrencer les consortiums Chinois ?

A l'heure d'une concurrence effrénée dans l'acquisition des concessions aéroportuaires, Italiens, Canadiens, Français, Chinois et autres consortiums se livrent une guerre sans merci pour remporter à tout prix le business juteux des exploitations des aéroports.



Augmentations des recettes extra-aéronautiques, explosions des tarifs parking, optimisations des services, réductions des coûts, diminution des emplois, dumping social et salarial sont quelques éléments d'une longue liste qui justifient, entre autre, des bénéfices mirobolants dans un contexte d'évolution exponentielle du trafic aérien. A cela s'ajoute les nombreuses subventions gouvernementales versées au titre du CICE, des missions régaliennes artificiellement considérées, des multiples exonérations de cotisations patronales et autres financements de contrats aidés. Sans oublier les subventions locales, versées de façon parfois complètement démesurée par les collectivités Régionales.

DES CONCURRENCES DONT IL SERAIT SOUHAITABLE DE SE PASSER.

Dans ce contexte, le retour sur investissement des grandes sociétés privées ne se fait pas attendre. Comme à l'aéroport de Toulouse-Blagnac en 2017, Casil Europe (issue d'un consortium Chinois) a préféré privilégier l'appétit vorace de ses actionnaires jusqu'à puiser complètement dans les réserves de la plateforme aérienne. Il y a bien

des formes de concurrence dont il serait souhaitable de se passer : d'après une enquête du journal MÉDIACITÉS du 22 octobre, VINCI-AIRPORTS semblerait user de la même stratégie douteuse en favorisant les versements de dividendes à destination de leurs grands actionnaires. Ainsi en seulement 3 ans, ce serait près de 45 millions d'euros soutirés des caisses des 3 aéroports de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : Clermont-Ferrand, Grenoble et Chambéry, et d'Aéroport De Lyon depuis 2017.

Avec de telles prises d'intérêts, le syndicat CGT de l'aéroport de Clermont-Ferrand comprend mieux pourquoi la SEACFA n'accordait que 0.3% d'augmentation générales à leurs salarié(e)s pour l'année 2018, année record des bénéfices depuis leur acquisition en 2008. Que doivent penser les agents de la plateforme lorsqu'on leur réduit de 25% la majoration des dimanches travaillés pour être soi-disant « prudent » quant à la santé économique fragile de l'entreprise ?

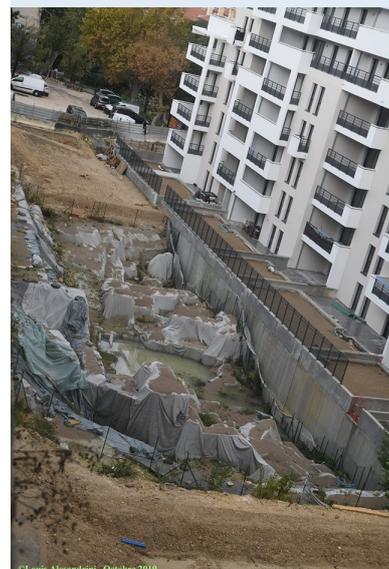


FACE À UNE TELLE RÉPARATION INÉGALE DES RICHESSES CRÉÉES PAR LES TRAVAILLEURS MAIS ACCAPARÉES PAR LE SYSTÈME CAPITALISTE, LA CGT EXIGE RAPIDEMENT DES EXPLICATIONS CLAIRES ET PRÉCISES DES DIRIGEANTS DE VINCI-AIRPORTS, EN PLUS

D'UNE RÉGULARISATION IMMÉDIATE DE LA SITUATION SALARIALE, À LA HAUTEUR DU MANQUE DE RESPECT ET LA MÉPRISE DE LEURS « COLLABORATEURS ».

NOUS NOUS RÉSERVERONS LE DROIT D'AGIR EN CONSÉQUENCE SI LES RETOURS NE SONT PAS CONFORMES À NOS ATTENTES, TANT SUR LE PLAN SOCIAL QUE SALARIAL ET DE L'EMPLOI. ■

A Marseille, la Corderie prend l'eau...



Les vestiges antiques de l'ancienne carrière phocéenne ont été submergés lors des derniers épisodes pluvieux. Riverains et associations s'inquiètent sur la conservation du site des fouilles. Avec **près d'un mètre d'eau**, celui-ci ressemblait ces derniers temps davantage à une piscine qu'à un site classé. Depuis, l'eau est partie, mais les inquiétudes demeurent.

Selon le géologue Michel Villeneuve (qui a notamment réalisé une étude pour l'INRAP sur ce site), ce phénomène est lié à la porosité de la roche, qui laisse passer l'eau par capillarité, mais aussi à **l'immeuble construit par VINCI, en contrebas, et qui formerait une sorte de barrage**, retenant l'eau sur ce qui reste du site antique. Ainsi, à chaque pluie, mais aussi du fait de la présence de rivières souterraines, l'eau se retrouverait bloquée par l'immeuble et remonterait sur le site de la carrière antique. A long terme, la conservation du site sera incompatible avec cette présence d'eau, si elle s'avère permanente. En 2018, des ouvriers avaient installé des moyens de pompage pour l'évacuer, mais cette année, cela n'a apparemment pas été le cas.

Ni la Ville, ni VINCI, n'ont à ce jour daigné donner suite aux demandes de **protection** du site, officiellement classé au titre des monuments historiques depuis 2018.

En novembre 2019, la **chambre régionale des comptes** a rendu un rapport édifiant sur la conception et de l'évolution de ce projet immobilier. Elle pointe notamment la connaissance par VINCI de l'existence de vestiges archéologiques « **dès 2002** », soit 15 ans **avant** leur soi-disant « **découverte** », une fois le permis de construire accordé... ■

Lieux occupés, indispensables lieux de convergence et d'émancipation

Malgré 12 ou 15 ans de défaites syndicales successives (réforme des retraites de 2010, Lois travail, ordonnances Macron, réforme de la SNCF), la contestation n'a pas disparu de ce pays, bien au contraire ! De nombreux mouvements ont émergé, en dehors ou à côté du monde du travail, à la recherche de pratiques conflictuelles plus transgressives, qui ont fait reculer plusieurs fois le pouvoir.

De la plus grande des zad au plus petit des ronds-points, en passant par les places publiques et les Maisons du Peuple, nous nous intéresserons ici au rôle essentiel joué par les occupations (de lieux, de territoires ou de locaux) dans la dynamique de ces mouvements.

Zad de Notre-Dame-des-Landes

La ZAD (zone d'aménagement différé) de Notre-Dame-des-Landes a été créée en 1974, en vue de la construction d'un nouvel aéroport pour la métropole de Nantes. Peuplée de paysans réfractaires restés sur leurs terres (et regroupés en association de défense, l'ADECA), elle est devenue « zone à défendre » dans les années 2000, lors de la relance du projet. L'ACIPA, association citoyenne intercommunale, porte le combat devant les tribunaux. Répondant à l'appel de ces « habitants qui résistent » à venir occuper la zad, en 2008, des centaines de futurs « zadistes », venus de tous les horizons, les rejoignent pour s'opposer physiquement aux travaux préparatoires et aux tentatives d'expulsion. Ensemble, ils empêchent l'évacuation de la zone en 2012, et finissent par obtenir le retrait du projet le 17 janvier 2018.

Pour parvenir à faire converger des gens aussi différents dans un même combat « contre VINCI et son monde », il a fallu apprendre à vivre ensemble, et inventer des formes politiques respectant l'autonomie d'action et de décision de toutes les composantes. Dans les Assemblées générales du mouvement, la recherche du consensus est parfois épuisante, qu'il s'agisse de discussions stratégiques, de projets d'action... ou de conflits de voisinage. Mais pendant 10 ans, ce petit territoire de 16 km² réussit à fonctionner sans Etat, sans chef, sans police et sans règles foncières : une émancipation politique qui va faire de la zad une zone d'expérimentation agricole et sociétale foisonnante d'initiatives – un espace où les gens essaient de reprendre leur vie en main.

Devenu emblématique de la lutte contre les Grands Projets Inutiles et Imposés (GPII), le mouvement s'attire un nombre croissant de soutiens (dont le nôtre). La zad devient le carrefour vivant de toutes sortes de luttes, un insupportable « kyste » (dixit Manuel Valls) dont l'Etat et les caciques locaux auront jusqu'au bout voulu la destruction, sans jamais y parvenir tout à fait.

Nuit Debout

Rejeton tardif du mouvement international d'occupation des places (commencé en 2011), le mouvement *Nuit Debout* a démarré à Paris le soir du 31 mars 2016, lorsque des manifestants contre la loi El Khomri ont décidé de ne pas rentrer chez eux, et d'occuper la place de la République. En quelques jours, des milliers de personnes se rassemblent sur plus de 140 places publiques de France. Dans bien des villes, le mouvement sert d'abord d'embryon de coordination des luttes existantes, avec pour ambition de réaliser la « convergence des luttes » par le bas, en articulant des mouvements aux profils et aux pratiques les plus diverses. Puis, très vite, au-delà de la loi Travail, c'est la presque totalité des rapports sociaux qui sont analysés et critiqués collectivement.

Le mouvement se veut « horizontal », sans leader, ni porte-parole, ni même de coordination nationale. L'accent est mis sur l'auto-organisation : il s'agit de décider par soi-même, d'expérimenter la démocratie directe comme alternative à la démocratie représentative. Toutes les décisions sont prises dans des assemblées générales dont le bon fonctionnement est assuré par des règles précises (expression gestuelle, limitation des temps de parole), tandis que se multiplient les commissions chargées de soumettre des motions aux assemblées. A Paris, c'est toute une vie éphémère qui réinvestit, chaque soir, la place de la République : des constructions légères abritent des services autogérés (accueil, cantine, infirmerie, nettoyage...), et diverses activités de sensibilisation ou de loisir sont même organisées (concerts, projections, ateliers, bals...).

La critique de la représentation politique et syndicale imprègne beaucoup les débats et les pratiques. Même si de nombreux militants syndicaux sont personnellement impliqués, le rapprochement avec les organisations syndicales opposées à la loi travail ne fait pas consensus. Celles-ci sont seulement invitées à participer à des débats communs en prévision du 1^{er} mai (le 28 avril, Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, ainsi que des membres de l'Union syndicale Solidaires et de la CNT prennent la parole place de la République). Le mouvement peine également à s'implanter dans les quartiers populaires, dans les banlieues des grandes villes.

Toutefois, malgré ses limites, Nuit Debout traduit un réveil de l'idéal démocratique qui aura permis à toute une génération de jeunes travailleurs, en marge du mouvement ouvrier traditionnel, de se rencontrer, de s'organiser et de tenter de répondre à la question de comment relever la tête.

Gilets Jaunes

Issu d'appels lancés sur les réseaux sociaux à manifester contre l'augmentation des taxes sur les carburants, en octobre 2018, le mouvement des Gilets Jaunes prend son essor à partir du 17 novembre avec, en six mois, plus de 50 000 manifestations et rassemblements à travers tout le pays. Il se manifeste sous deux formes principales : celle d'occupations et de blocages de ronds-points, dispersée sur tout le territoire, et, dans les grandes métropoles, celle de manifestations de rue à répétition (les « Actes » du samedi), volontiers non déclarées et ciblant les lieux de pouvoir.

Un peu partout, l'occupation des ronds-points s'enracine : on y construit des cabanes pour dormir et s'abriter du froid, les voisins assurant le ravitaillement ; on y parle beaucoup, on s'y engueule parfois, on y élabore ses propres règles de fonctionnement, animés par une soif de rencontres, d'échanges et de coordination. Vie collective et démocratie directe transforment l'occupation en véritable aventure



Place Tahrir, Le Caire 2011



Zad de Notre-Dame des Landes, 2018



Place de la République, Paris 2016



Maison du Peuple, Rennes 2016



Cabane de Gilets Jaunes, 2018



Bourse du travail, Paris 2017



Bourse du travail, Fontgères 1906



humaine pour des personnes et des milieux isolés, habituellement repliés sur le travail, la famille et quelques amis. Redonnant espoir et dignité à « ceux qui ne sont rien », la solidarité en actes des occupants attire sans-emplois, retraités et précaires : la composition sociale des occupants devient de plus en plus populaire, et les Gilets Jaunes dépassent peu à peu le combat initial contre les taxes pour devenir un grand mouvement **contre la vie chère et pour la justice fiscale, contre les privilèges de l'oligarchie et pour une démocratie accessible au peuple** (RIC).

La plupart des ronds-points occupés sont ainsi devenus des espaces autonomes d'apprentissage militant et de politisation, au sens noble du terme, soucieux de se préserver de toute récupération et d'assurer l'unité du mouvement. Organisations politiques et syndicales sont écartées en tant que telles (ce qui n'exclut pas les participations individuelles), et l'extrême-droite s'avère rapidement incapable d'imposer ses lubies xénophobes. Toute personne s'auto-proclamant « représentante » du mouvement dans son ensemble est aussitôt désavouée : sans centre national, chaque rond-point occupé est l'égal des autres, seule comptant l'appartenance commune au mouvement, tous différents mais tous reliés.

Maisons du Peuple

Certains ronds-points tiennent pendant plus de six mois (comme le célèbre « rond-point des vaches », près de Rouen), mais à partir de janvier 2019, la plupart sont systématiquement évacués par les forces de l'ordre. Tantôt les cabanes sont reconstruites sur des terrains privés, tantôt de nouveaux lieux sont occupés : rebaptisés « Maisons du Peuple » (MDP) dans une dizaine de villes, ils permettent de continuer à se rassembler et à s'organiser, attirent de nouveaux militants, écologistes ou syndicalistes, et offrent un refuge chaleureux aux sans-abri et aux migrants.

« Nos Maisons du peuple sont des lieux de vie, de solidarité, où la chaleur du collectif nous fait sentir qu'on n'est plus seuls, où l'on apprend à s'écouter et s'accepter dans nos différences, et dont on ne pourrait plus se passer.

En 1789, le peuple insurgé se retrouvait dans des clubs et des cafés ; au début du 20^e siècle, les ouvriers renforçaient leur solidarité dans les Bourses du travail ; en 1936 et en 1968 les usines en grève étaient le cœur de la lutte. Nos Maisons du peuple s'inscrivent directement dans cette continuité. »

Appel de la MDP de Saint-Nazaire

A Saint-Nazaire, ville de forte culture ouvrière, une MDP est ouverte dès le 24 novembre dans un ancien bâtiment de Pôle Emploi. Elle sert de base arrière aux occupations de ronds-points, et l'action des Gilets Jaunes s'y articule avec celle des syndicats, les liens entre les uns et les autres s'étant faits petit à petit,

Sans qu'aucune de ces expériences de lutte puisse servir de modèle universel, tant elles sont spécifiques et de compositions sociales très différentes, elles présentent assez de points communs pour interpeller les syndicalistes que nous sommes sur leurs modes d'action et de fonctionnement.

En instaurant une sociabilité égalitaire et combative, elles ont permis la reconstruction, au moins temporaire, d'un lien social déchiré, d'une unité populaire minée par l'isolement néolibéral. Que ces mouvements nous renvoient aux premières décennies du mouvement syndical en France révèle à quel point notre situation tend à ressembler à celle du 19^e siècle, avec une implantation syndicale dérisoire, un monde du travail éclaté, un droit du travail et une protection sociale en voie de liquidation...

grâce aux rencontres organisées sur place. Expérience réussie de « convergence des luttes », elle reçoit même un soutien logistique des « zadistes » de Notre-Dame-des-Landes.

Le 1^{er} février 2019, la MDP de Saint-Nazaire appelle tous les groupes de Gilets Jaunes à se doter de Maisons du Peuple partout en France. Le mouvement s'étend à plusieurs grandes villes (Marseille, Bordeaux), où différents locaux vides sont occupés pour devenir des espaces collectifs fédérant diverses luttes locales. Courant octobre, avant la trêve hivernale, la plupart sont violemment évacués par les forces de l'ordre.

Bourses du Travail

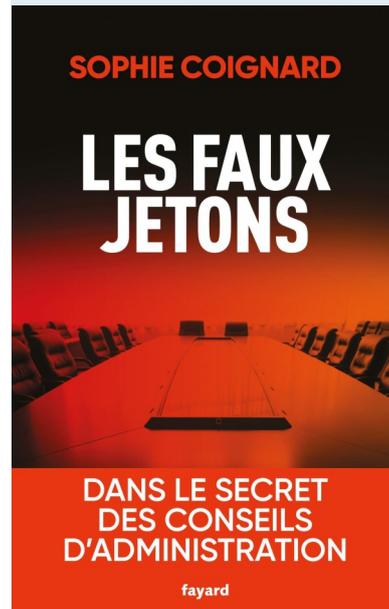
L'appellation Maison du Peuple, déjà apparue pendant la lutte contre la loi El Khomri (notamment à Rennes, avec l'occupation de la salle de la Cité, en mai 2016), n'est pas fortuite. Elle renvoie à ces institutions de la fin du 19^e siècle (féderées en 1892), le plus souvent appelées Bourses du Travail, qui rassemblaient les organisations ouvrières d'une localité et étaient gérées directement par les salariés. D'abord chargées, comme leur nom l'indique, d'assurer le placement des ouvriers, elles développèrent toutes sortes de services, à une époque où la prise en charge par les pouvoirs publics des besoins sociaux était des plus réduites.

Pour les syndicalistes de l'époque, il s'agissait de dépasser les spécificités professionnelles pour construire une solidarité « de classe », et développer l'autonomie de la classe ouvrière, en rupture avec la délégation de pouvoir et la représentation politique. Cette autonomie devait être une véritable école d'émancipation, par la pratique de la gestion directe (auto-organisation) et de l'action directe (les travailleurs décident eux-mêmes de leur lutte), suivant la devise de la Première Internationale (1864) : « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes ».

Les Bourses du Travail du début du 20^e siècle furent ainsi des structures de regroupement et de coordination au niveau local, des foyers d'agitation assurant la solidarité financière, morale et militante avec les travailleurs en lutte. Elles prirent en charge de nombreuses questions sociales pas directement liées au syndicalisme (antimilitarisme, hygiène, émancipation féminine, contrôle des naissances...), avec la volonté de donner aux ouvriers et aux syndicalistes les moyens de comprendre et de maîtriser le monde qui les entoure, en multipliant les débats, les conférences, les « causeries », mais aussi les représentations théâtrales, les matinées artistiques, les bals populaires, etc.

Les Bourses du Travail fusionnent avec la CGT (créée en 1895) dès 1902, constituant une seule confédération formée de deux sections, celles des fédérations de métiers et celle des Bourses du Travail. Elles perdent leur autonomie en janvier 1914, à la veille de la Grande Guerre, pour devenir le plus souvent de simples Maisons des syndicats ou des salles de spectacles... Mais c'est une autre histoire, sur laquelle les difficultés actuelles des Bourses du Travail qui subsistent et le dynamisme des Maisons du Peuple ouvertes récemment opèrent un retour significatif. ■

Livres



« On m'avait prévenue, c'est un univers très fermé. Barricadé derrière ses règles de confidentialité. Tout ce qui se dit au conseil doit rester au conseil. On m'a dissuadée de chercher. On m'a affirmé que la « caste », c'était fini. Que tout désormais n'est qu'éthique et ouverture. On m'a assurée qu'avec l'arrivée en leur sein de femmes, d'étrangers et même de salariés, ces hauts lieux de pouvoir n'ont plus rien à cacher.

A l'ère de la transparence tous azimuts, les conseils d'administration sont pourtant les dernières forteresses. Protégés par de hauts murs de silence, c'est là que les « premiers de cordée » se rassemblent. Ils viennent des grandes écoles, de la haute administration et même de la politique. Ils y nouent de fructueuses alliances avec les héritiers des grandes fortunes.

Ils se réunissent, une dizaine de fois par an, aux étages nobles de LVMH, Carrefour, Total, Orange... Ils y décident de notre avenir. Vont-ils créer des emplois en France ou en supprimer ? Investir dans la recherche ou maximiser les profits ? Fermer des sites ou relocaliser des industries ?

Ces nomenclaturistes du 21^e siècle disent œuvrer pour le bien commun. Ont-ils rompu avec le capitalisme à la française, incestueux et dominateur ? Ou se sont-ils contentés de tout changer pour que rien ne change ? »

Un livre nécessaire. On y croise MM. Zacharias et Huillard, bien sûr, mais surtout M. de Silguy, vice-président du conseil d'administration de VINCI (entre autres). On y trouve des régimes de retraites très « spéciaux », et l'on s'instruit sur les représentants des salariés aux conseils d'administration du CAC 40... ■

Sophie Coignard—Fayard 2019—267 p.



La réforme des retraites pour la future misère sociale VOILA L'ATTAQUE DU GOUVERNEMENT

Nous, la CGT nous luttons contre la régression sociale, nous n'avons rien à négocier contre une réforme qui va appauvrir BEAUCOUP plus les salariés, les chômeurs, les jeunes et nos générations futurs. Cette lutte est importante car laisser passer cela obligera les salariés à cotiser pour un fond de pension alors que déjà nos fins de mois sont difficiles.

En quelques points simples nous allons reprendre les éléments que le gouvernement veut imposer à tous les citoyens et qui vont à l'encontre de notre culture qui est liberté, égalité, fraternité !!!

➤ L'AGE PIVOT

Le gouvernement vient de retirer l'âge pivot mais cela est une foutaise totale, car il est maintenu d'une autre manière dont personne ne parle et qui est la suivante : il faudra avoir cotisé 43 ans pour pouvoir prétendre à sa future retraite. Alors que bon nombre de jeunes commencent à trouver un emploi stable vers 23, 24, 25 ans, car ils font des études de plus en plus longues, ont des difficultés à trouver un emploi avec ou sans diplôme. Donc cette réforme les emmènera à la retraite à l'âge de 66, 67, 68 ans et plus ! Alors l'âge pivot n'est certainement pas un axe de progrès, mais juste un « coup de communication » de la part du gouvernement et de certains syndicats se réjouissant de ce soi-disant retrait.

➤ LE MODE DE CALCUL DE SA FUTURE PENSION

Le mode de calcul, aujourd'hui, est basé pour le privé sur les 25 meilleures années et pour le public sur les 6 derniers mois. Le gouvernement joue la division entre le public et le privé pour mieux faire passer sa réforme, en proposant son régime universel, en disant au peuple : « enfin nous sommes tous à la même enseigne » - mais même enseigne de quoi ??

Même enseigne surtout pour récupérer de l'argent à chaque futur retraité, car tous nous sommes perdant : dans le privé, le calcul de sa pension de retraite ne se fera plus sur les 25 meilleures années la moyenne mais sur l'ensemble de la carrière, soit 43 ans ! Et pour les fonctionnaires du public idem : ce ne sera plus sur les 6 derniers mois ! Donc le gouvernement gagne sur les deux tableaux. Surtout pour les jeunes : car qui trouve un emploi pérenne, et avec un bon salaire, d'entrée ? Chacun a pu dans sa carrière être confronté aux réponses d'employeur, du genre : « vous manquez d'expérience ». Donc vous acceptez ce qu'on vous propose et pour la plupart des jeunes, c'est le smic !

Quant aux salariés de plus de 50 ans, votre employeur cherche davantage à s'en séparer dès qu'il en a l'occasion, on termine donc sa carrière avec des périodes de chômage aussi !

Exemple très concret en prenant ces deux réalités de la vie :

Revenu pendant 18 ans au smic, soit 1539 € brut + Revenu basé sur un meilleur salaire : 2000 € brut.
Votre moyenne sur 43 ans sera de 1539 € brut x 12mois x 18 ans + 2000 € brut x 12mois x 25 ans = 932424 / 43ans x 12 mois = 1807 € brut par mois.

Voilà votre pension de base avec le nouveau système : 1807 €.

Alors qu'avec le système actuel, vous auriez eu une pension de retraite de 2000 €, soit une perte de pratiquement 200 €.

➤ PENIBILITE

Pour la prise en compte de la pénibilité, la réforme en cours ne propose rien. Mais avec des départs à la retraite à 65, 66, 67 ans : quel ouvrier pourra terminer sa carrière dans un métier pénible, notamment dans la construction qui figure parmi les métiers les plus durs en France ? Quel ouvrier se voit continuer à faire des heures supplémentaires passer 60 ans ? Combien seront décédés bien avant, suite à l'usure occasionnée par des métiers aussi pénibles et dangereux ? Et dans quel état physique seront ceux qui parviendront à cet âge de 65 ans ? Profiteront-ils de leur retraite, pour voyager, faire du sport, profiter de leurs enfants et petits-enfants ? Posez cette question, c'est d'avance connaître la réponse : personne n'en profitera longtemps, car les problèmes de santé et d'usure seront là.

Nous la CGT, revendiquons dans le groupe VINCI un départ à la retraite à 55 ans pour tous les salariés exerçant un métier pénible et dangereux.

Trouvez-vous normal que nos jeunes n'aient pas d'emploi stable ? Beaucoup d'entre eux ont des emplois précaires, par intérim avec de courtes missions. Et dans le même temps, le gouvernement prétend proposer aux anciens (« les seniors ») de travailler jusqu'au bout de leur vie ??

Non cela n'est pas normal et si le gouvernement entend faire des économies : ce n'est pas en diminuant le coût des retraités mais n'est-ce pas plutôt en faisant rentrer des cotisations sociales grâce à l'embauche massive de jeunes qui souhaitent sortir de la misère, avec un bon salaire.

➤ LES FAMEUX 1000 EUROS PROMIS SONT DE L'ENFUMAGE COMPLET

Non malheureusement le père Noël n'existe pas, autant se le dire.

Selon le gouvernement, cette réforme doit favoriser les femmes : cela est faux car beaucoup de femmes ont des emplois à temps partiel, touchant un salaire inférieur à 1000 € et avec des carrières compliquées. Ainsi pour les femmes, il est très difficile de 43 ans de carrière complète, non discontinuée. Et pourtant le gouvernement prétend qu'elles auront une pension de 1000 € minimum ! C'est faux, car il vous faudra bien avoir 43 ans de carrière complète pour toucher ces fameux 1000 euros. **Mais 1000 € dans 5 ans / 10 ans / 15 ans ou 20 ans, qu'est-ce que cela représentera ???**

➤ LAISSONS LES ANCIENS PARTIR A LA RETRAITE ET EMBAUCHONS DES JEUNES A LEUR PLACE

Le gouvernement dit que cela sera réindexé en fonction des moyennes des augmentations de salaires annuels du pays. Alors là, nous sommes dans la blague complète : d'une part personne ne peut le chiffrer et d'autre part il y a l'exemple des entreprises VINCI. Alors que nous travaillons dans

un grand groupe qui fait plus de 3 milliards d'€ de bénéfices annuels, lors des négociations annuelles obligatoires (NAO), les salariés ne perçoivent que des miettes ! Sans parler des salariés de certaines PME sous-traitantes dont les patrons n'augmentent pas leurs salaires, et qui sont bien souvent surexploités !

Et 1000 €, même aujourd'hui c'est quoi ??? Qui arrive à vivre avec 1000 € par mois ? Personne ! Ce n'est que de la survie, un point c'est tout !!!

Alors imaginons dans 5 ans, avec leurs miettes de revalorisation alors que tout augmente à vitesse grand V !

Ne nous laissons pas endormir par le discours de nos gouvernants, car aujourd'hui le minimum vieillesse étant de 903 € par mois : quel magnifique effort ils ont fait ! Et n'oublions pas qu'il faudra, pour pouvoir toucher 1000 €, avoir travaillé au minimum 43 ans !

Combien d'entre nous vont y arriver, à la retraite ? Et les salariés en emploi précaire ou à temps partiel, n'ayant pas atteint les 43 ans d'annuité, ne toucheront pas les 1000 € : telle est la triste la réalité.

➤ FONDS DE PENSION

Le gouvernement le sait très bien : avec 1000 € de pension, on sera obligé de prendre des assurances complémentaires, tel le fonds de pension BlackRock : nous nous retrouverons avec le même genre de système que les mutuelles aujourd'hui, et qui deviendra obligatoire dans un futur très proche. Dans quel but ? Pour que vous perceviez moins, et que vous cotisiez en plus à des fonds de pension, qui eux alimenteront la Bourse afin de dégager des dividendes pour les gros actionnaires de ces fonds. Bien sûr, dans un premier temps on vous dira que chacun est libre de cotiser ou pas, et puis au fil des années vous n'aurez pas le choix si vous ne voulez pas une retraite de miséreux !

N'oublions pas que parmi les fonds de pension existants, l'un des plus grands, nommé LEHMAN BROTHERS, a fait faillite lors de la crise de 2008 ! Adieu à votre épargne salariale et à votre pension de retraite !

➤ LA BOURSE DOIT MONTER ET POUR Y PARVENIR, ELLE PIQUE DANS LES POCHEDES PAUVRES

CONCLUSION NON EXHAUSTIVE :

Nous la CGT nous souhaitons revaloriser les salaires, augmenter les cotisations patronales notamment des grands groupes du CAC 40 comme VINCI, qui eux augmentent chaque années les dividendes de leurs actionnaires (la France est championne du monde dans ce domaine).

Taxons davantage les dividendes, et laissons partir en retraite bien mérité les anciens, fatigués par leurs sacrifices au travail. Laissons la place aux jeunes qui, par leur embauche massive, sortiront ainsi de la précarité. Cela permettra de faire rentrer des cotisations salariales patronales qui alimenteront nos caisses de retraites solidaires par répartition : voilà la vraie solution que défend la CGT !

Le droit de grève chez COFIROUTE est en péril ?



La CGT Cofiroute
Faites respecter vos droits !

La CGT dit **STOP** aux pressions ! Dès lors que les organisations syndicales de Cofiroute déposent un préavis de grève, les lettres pour assurer un «**service minimum** » pleuvent, c'est devenu une véritable tradition.

Cette année c'est encore mieux, les salariés sont tenus d'assurer un service minimum pendant toute la durée du préavis et de fausses déclarations sont transmises !

Non, vous n'êtes pas tenus à un service minimum pour toutes les missions dérogatoires de balisages, voire de contrôle Hydraulique ! Non pas de service minimum pour les missions de Télé-exploitation !

Certains agents publics doivent assurer un service minimum (par exemple, certains services de la navigation aérienne, les agents hospitaliers, météo France, etc.). (Source : service-public.fr) Les salariés de Cofiroute seraient assimilés à des agents publics ? La CGT pense que NON, il n'y a pas de sens à imposer un « service minimum » et encore moins dans les conditions imposées par la direction !

Alors à tous ceux qui ont reçu des pressions de leur hiérarchie, des lettres pour « service minimum », ne vous laissez pas impressionner : utilisez librement votre droit de grève ET déclarez-vous en grève ! La direction fait croire aux salariés qu'ils ne peuvent pas faire

grève plusieurs fois sur le même préavis, la CGT répond « c'est FAUX » !

Extrait de la cour de cassation : « Audience publique du 4 juillet 2012, N° de pourvoi: 11-18404 », «... Il est constant que les salariés de KEOLIS qui sont seuls titulaires du droit de grève ne sont pas tenus de cesser le travail durant toute la durée du préavis.

Chaque salarié dispose en conséquence de la liberté de décider des modalités selon lesquelles il s'associe au mouvement, sous réserve de satisfaire à son obligation de déclaration instituée par l'article 5 de la loi du 21 août 2007.

L'interruption du mouvement par un ou plusieurs des salariés n'a pas d'incidence sur la validité du préavis **et n'interdit pas à tout salarié concerné, dans le cadre de sa liberté de décider des modalités selon lesquelles il s'associe au mouvement, de se déclarer à nouveau en grève dans une période couverte par le préavis.** La seule limite posée par la loi est édictée à l'article L 2515-3 du code du travail ..."

Film

L'histoire vraie d'une ouvrière textile de Dacca à l'origine du premier syndicat de femmes au Bangladesh.



"MADE IN BANGLADESH",

Au Bangladesh, Shimu, 23 ans, est venue de sa province rurale à la capitale Dacca pour travailler dans une des nombreuses usines textiles de la ville. Les conditions de travail sont très dures pour un salaire de misère qui fait vivre son couple, ayant été mariée de force à un homme sans emploi. Après un incendie dans l'atelier, Shimu rencontre une journaliste qui lui apprend ses droits, dont la possibilité de créer un syndicat au sein de son usine. Elle va se battre bec et ongle pour créer, avec ses collègues, un syndicat. Un film captivant sur la naissance mouvementée d'un syndicat d'ouvrières du textile. ■



Livre

Jean Ziegler

Le capitalisme expliqué à ma petite-fille
(en espérant qu'elle en verra la fin)



Le capitalisme domine désormais la planète. Les sociétés transcontinentales défient les États et les institutions internationales, piétinent le bien commun, délocalisent leur production où bon leur semble pour maximiser leurs profits, n'hésitant pas à tirer avantage du travail des enfants esclaves dans les pays du tiers-monde. Résultat : sous l'empire de ce capitalisme mondialisé, plus d'un milliard d'êtres humains voient leur vie broyée par la misère, les inégalités s'accroissent comme jamais, la planète s'épuise, la déprime s'empare des populations, les replis identitaires s'aggravent sous l'effet de la dictature du marché. Et c'est avec ce système et l'ordre cannibale qu'il impose au monde que Jean Ziegler propose de rompre, au terme d'un dialogue subtil et engagé avec sa petite-fille. ■

Matière à débat

Envoyez-nous vos articles, faites connaître vos expériences et vos points de vue. Et si vous ne partagez pas certaines opinions exprimées dans ce journal, n'hésitez pas à engager le débat : c'est dans l'échange que se forment les meilleures analyses et les meilleures pratiques.

L'équipe du journal

Nous contacter

coopérant fédéral : Yves Gauby
06.45.44.88.43
yosgobis@orange.fr

4: Champagne Ardennes / Lorraine Alsace / Bourgogne / Franche-Comté

Christian BAIX (E)
06.77.75.89.54
Christian.baix@yahoo.fr
Lionel CLAUSSÉ (R)
06.86.54.01.68
lcloull@yahoo.fr

6: Rhône Alpes / Auvergne

Alain DI PIRRO (R)
06.23.42.89.04
ce-eurova07@wanadoo.fr
Denis MARCHAL (E)
06.76.94.35.45
denis-marchal5@libertysurf.fr
Almaud BOUCHEIX (VA)
06.99.21.06.87
cgt.aeroport.cfe@gmail.com

7: Paca / Languedoc Roussillon Corse

Marie-Claire ANDRE (VF)
06.73.80.45.58
marie-claire.andre@faceo.com
QUETGLAS Jacques (CTI)
06.20.97.07.37
Jacquesquetglas@outlook.fr
Hicham FTAITA (CTI)
07.83.89.33.19
hicham.ftaita@gmail.com

3: Nord Pas de Calais / Picardie

Michaël ROMMEL (R)
06.15.18.01.35
miro.5972@live.fr
Gilles THOREL (E)
06.15.98.12.70
gillesthorel@orange.fr

Légende : CT - Construction
E - Energies
R - Routes
VF - VINCI Facilities
A - Autoroutes
VA - VINCI Airports

1: Bretagne / Normandie

Frédéric MAU (R)
06.83.69.62.00
fredomau@hotmail.fr

10: Ile de France

Eliane AMIOT (R)
06.61.46.24.95
eliane-amiot@club-internet.fr
Daniel ALLARD (VF)
06.89.70.65.52
Syndicat.energiesc@hotmail.com
Aït TOLLU (CTI)
06.60.48.89.86
Aït.91@orange.fr
Alexandre EEL S (E)
06.62.78.57.03
alexandrefels@orange.fr

2: Pays de la Loire / Centre

Denis MARCHAL (E)
06.76.94.35.45
denis.marchal5@libertysurf.fr
Olivier MORIN (A)
06.52.11.16.27
olivierm469@hotmail.fr

9: Poitou Charentes / Limousin Vendée / Touraine

Philippe LOIRAUD (R)
06.42.30.69.00
p.loiraud@voila.fr
Karim ELJIHAD (CTI)
06.43.02.56.42
k.eljihad@gmail.com

8: Aquitaine / Midi Pyrénées

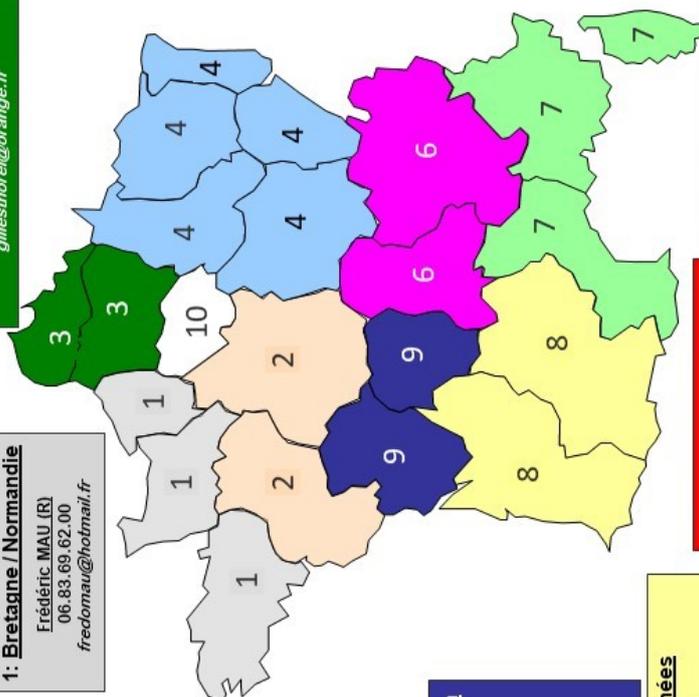
Philippe GABORIAU (R)
06.29.53.09.39
cgtconstatiqu@wanadoo.fr
Denis BOUTINEAUD (E) Etam
06.19.17.80.45
denis.boutineaud@orange.fr

Représentant Syndical

Christian RENARD (E) Etam
06.89.15.47.56
christian.renard84@orange.fr

11: Dom Tom

Raymond PAYET (CTI)
06.92.85.79.03
cgtrbtbp@wanadoo.fr



CGT : www.cgt.fr
FNSCBA : construction.cgt.fr

UGICT-CGT : www.ugict.cgt.fr

Abonnements, anciens numéros

Recevez nos numéros en PDF dès leur sortie, commandez les anciens numéros...

en nous écrivant à l'adresse mail ci-contre.



L'ECHO des salariés de VINCI

c/o FNSCBA-CGT
263 rue de Paris
Case 413
93514 Montreuil Cedex

journal.cgt.vinci@gmail.com